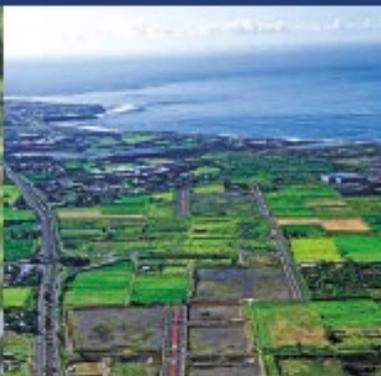




14^e Conférence des Epl Outre-mer

Agir pour la qualité de vie



Dossier de presse



La Conférence des Epl Outre-mer 2019

14^e Conférence des Entreprises publiques locales Outre-mer

La 14^e édition de la Conférence des Entreprises publiques locales Outre-mer sera accueillie pour la 4^e fois de son histoire à La Réunion et pour la 2nde fois à Mayotte, du 10 au 14 juin 2019.

Depuis 1990, cette conférence est à la fois un lieu de réflexion, d'échange et de découverte.

Les séances plénières et ateliers thématiques porteront sur les sujets d'intérêt commun aux collectivités et à leurs Epl : immobilier et aménagement urbain, développement économique, transport, énergie, traitement des déchets, eau, assainissement... Les visites professionnelles emmèneront les participants au cœur des projets et réalisations des Epl réunionnaises et mahoraises.

200 participants sont attendus pour ce temps fort, véritable congrès de tous les Outre-mer. Elus, dirigeants, collaborateurs, partenaires institutionnels et privés des Epl se retrouveront pour échanger sur les problématiques propres au développement des collectivités et territoires Outre-mer.

Historique des Conférences des Epl Outre-mer

2016 : 13^{ème} conférence en Nouvelle-Calédonie
2015 : 12^{ème} conférence en Martinique
2011 : 11^{ème} conférence en Guadeloupe
2008 : 10^{ème} conférence à La Réunion et à Mayotte
2006 : 9^e conférence en Nouvelle Calédonie
2005 : 8^e conférence en Martinique
2004 : 7^e conférence en Guyane
2002 : 6^e conférence en Guadeloupe
2000 : 5^e conférence à La Réunion
1998 : 4^e conférence en Martinique
1995 : 3^e conférence en Guyane
1992 : 2^e conférence en Guadeloupe
1990 : 1^e conférence à la Réunion



Édito

Jean-Marie SERMIER

Président de la Fédération des Epl, député du Jura

La 14^e édition de la Conférence des Entreprises publiques locales Outre-mer (Epl) sera accueillie pour la 4^e fois de son histoire à La Réunion et pour la 2^e fois à Mayotte, du 10 au 14 juin 2019.

Cette conférence, à la fois lieu de réflexion, d'échanges et de découvertes, a pour thème fédérateur « Agir pour la qualité de vie en outre-mer ». Les Epl sont le marqueur de nos sociétés, elles s'adaptent aux enjeux des territoires et concrétisent les volontés politiques locales.

Au service des 1,1 million d'habitants du territoire, les 36 Epl de La Réunion et de Mayotte œuvrent dans les secteurs de l'aménagement urbain, du logement, du transport, de la production d'énergie, du développement économique et pour le maintien des filières locales. L'océan Indien est d'ailleurs la région ultramarine qui regroupe le plus grand nombre d'Epl.

Séances plénières, ateliers thématiques et visites professionnelles vous permettront d'échanger et de mieux cerner réalités locales, projets de réalisation des Epl de tous les territoires.

Ce sont ainsi 200 congressistes, élus, dirigeants d'Epl, représentants des pouvoirs publics, partenaires institutionnels et privés, qui convergeront à Mayotte et à La Réunion pour 5 journées de travail et d'échanges. Ainsi, la conférence sera itinérante et permettra aux congressistes de prendre la mesure des particularités de ces deux territoires français de l'océan Indien.

Cet évènement offrira aux Epl une occasion privilégiée de mieux faire connaître et promouvoir tant leurs activités que leurs propositions en vue de conforter leur contribution au développement local sur leur territoire.

Je compte sur votre mobilisation et votre participation active à cet important rendez-vous afin de contribuer ensemble au rayonnement politique, économique et social des Outre-mer par le biais des Epl.



La Fédération des Epl remercie les collectivités territoriales de l'océan indien et ses partenaires



Séances plénières, rencontres,

Conférence à Mayotte

Dim. 9 juin

Lundi 10 juin

Journées optionnelles

Mayotte



Matin :
Accueil des congressistes à l'aéroport
Installation à l'hôtel à Mamoudzou



Journée libre



Nuit
à Mamoudzou

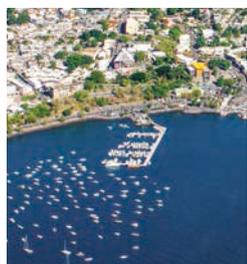
8h30-9h30

Ouverture de la Conférence des Epl Outre-mer à Mayotte

9h30-12h

Visites

Circuit de visites dans le sud de Grande-Terre



12h Déjeuner

14h-18h

Visites

Circuit de visites dans le nord de Grande-Terre



19h Dîner à l'hôtel

Nuit
à Mamoudzou

Conférence à La Réunion

Mardi 11 juin

Mercredi 12 juin



Matin :
Accueil des congressistes à l'aéroport
Installation dans les hôtels de Saint-Denis

Déjeuner libre

16h Accueil

Conseil départemental de La Réunion, à Saint-Denis

16h30-17h

Ouverture institutionnelle de la Conférence des Epl Outre-mer à La Réunion



17h-19h

Séance plénière

L'aménagement du territoire dans les Outre-mer : les enjeux d'aujourd'hui et de demain

19h30 Dîner à la Villa du Département, à Saint-Denis

Nuit à Saint-Denis

8h Accueil des congressistes à Nordev, à Saint-Denis

8h30-10h Ateliers

Atelier 1

La réponse des Epl aux enjeux de la loi d'orientation des mobilités en outre-mer

Atelier 2

Club des DAF Les Epl et le financement de projets

10h30-12h Séance plénière

La gouvernance des Epl : des outils diversifiés au service des politiques locales

12h Buffet déjeunatoire à Nordev

Au choix :

Visites

14h-17h

Circuit de visites dans l'est de l'île

La prise en compte du vieillissement de la population dans les projets de logement social

Ateliers

à la mairie de Saint-Denis

14h-15h30

Atelier 3

Le développement du tourisme durable en outre-mer : les Epl à la manœuvre

16h-17h30

Atelier 4

Les Epl, moteurs dans l'économie circulaire en outre-mer



19h Dîner-spectacle avec cabaret folklorique à la Cité des Arts, à Saint-Denis

Nuit à Saint-Denis

circuits de visites...

Conférence à La Réunion

Jeudi 13 juin

9h Accueil des congressistes à l'ALPHA Technopole, à Saint-Pierre

9h30-12h **Visites**

Circuits de visites dans le sud de l'île



13h Cocktail déjeunatoire

↘ Au choix :

Visite

Visite libre parallèle aux ateliers

14h30-18h

La Cité du Volcan,
à la Plaine-des-Cafres



Ateliers

à la Cité du Volcan,
Plaine-des-Cafres

14h30-16h

Atelier 5

▣ Les Epl immobilières
face aux défis
démographiques

16h30-18h

Atelier 6

▣ La gestion de l'eau
en outre-mer : un enjeu
à la fois économique,
environnemental et
sanitaire

19h Accueil des congressistes, installation aux hôtels,
à Saint-Gilles-les-Bains et La Saline-les-Bains

20h Dîner libre



Nuit
à Saint-Gilles-les-Bains
et La Saline-les-Bains

Vendredi 14 juin

8h Accueil des congressistes
au Musée Stella Matutina, à Piton Saint-Leu

8h30-10h30 **Séance plénière**

▣ Le développement des Epl par l'intégration
dans leur environnement régional

10h30-12h

Visite

Le Musée Stella Matutina, à Piton Saint-Leu



12h Buffet déjeunatoire

13h30-16h30 **Visites**

Circuits de visites dans l'ouest de l'île



↘ Au choix :

Les Epl et le
développement durable
La Saline-les-Bains -
Boucan Canot - Saint Paul

Les Epl et le
programme Action
Cœur de Ville
Le Port - La Possession

16h30 Fin de la Conférence

Retour à Saint-Denis (aéroport ou hôtel)

↳ Séances plénières

↳ L'aménagement du territoire dans les Outre-mer : les enjeux d'aujourd'hui et de demain

(mardi 11 juin – de 17h à 19h)

Par trop souvent emprunté à l'Hexagone, parfois pour répondre dans l'urgence à des situations graves, l'aménagement des territoires en outre-mer ou ultramarins cherche aujourd'hui à adapter ses pratiques et ses réalisations comme sa gouvernance aux modes de vie et d'habiter qui leur sont propres, et notamment aux particularités de l'environnement tropical.

Richesse de la biodiversité, des sols et des eaux, contextes régionaux et enjeux géopolitiques, transitions démographique, énergétique et écologique, héritages économiques, sociaux, culturels, environnementaux, géographies insulaires ou tropicale, conjuguent leviers et contraintes pour l'identification par les collectivités locales de pistes originales de développement territorial.

Quelle qualité de vie et quel avenir désirable pour ces territoires ? Peut-il et doit-il exister une voie propre de l'aménagement du territoire dans les Outre-mer français ? Quelle part les Epl peuvent-elles y prendre ?

↳ La gouvernance des Epl : des outils diversifiés au service des politiques locales

(mercredi 12 juin – de 10h30 à 12h)

À l'aune des attentes et besoins des collectivités locales, les Entreprises publiques locales – Sociétés d'économie mixte, Sociétés publiques locales et Sem à opération unique –, présentent des atouts indéniables qui font d'elles de formidables vecteurs de modernisation des services publics locaux.

Au sein de la gamme des Epl, chacun des trois statuts correspond à un mode d'intervention particulier, possède ses propres atouts et en partage d'autres avec toutes les Epl.

Dans ce contexte, comment faire le meilleur choix lors d'une création ou d'une transformation d'un élément de la gamme vers un autre ? Comment organiser la gouvernance des structures pour une gestion optimale ?

↳ Le développement des Epl par l'intégration dans leur environnement régional

(vendredi 14 juin – de 8h30 à 10h30)

Au sein de l'Union européenne, les dynamiques économiques s'appuient sur le développement et les partenariats hors des frontières nationales : coopération, partage de savoir-faire, prestations de services etc.

L'économie mixte en est partie prenante. Des expériences sont menées avec succès dans les domaines du développement économique et de la promotion territoriale (tourisme, environnement, énergies renouvelables, etc.). Des perspectives émergent dans la gestion des déchets, de l'eau, l'assainissement, le développement durable.

Pour les outre-mer, la capacité à s'inscrire dans leurs environnements régionaux peut être un levier majeur de développement, en dépassant les limites imposées par l'insularité, que celle-ci soit physique, économique, politique... Sous quelle forme s'ouvrir à la coopération régionale ? Quelles spécificités identifier dans chacun des trois océans ? Comment les Epl peuvent-elles se positionner dans ce mouvement ? Quels bénéfices pour elles ?



↳ Ateliers

↳ La réponse des Epl aux enjeux de la loi orientation des mobilités en outre-mer

Atelier 1 (mercredi 12 juin – de 8h30 à 10h)

La future loi d'orientation sur les mobilités (LOM), en cours d'examen au Parlement, a vocation à répondre à trois enjeux majeurs rappelés lors des assises de la mobilité en 2017 : l'enjeu du temps, les Français passant, en moyenne, une heure par jour dans les transports ; l'enjeu d'équité avec seulement 40% de la population couverte par une offre de transport public et un budget transport des ménages en zones rurales 20% supérieur à celui des ménages urbains ; et enfin l'enjeu « d'agilité », capable d'associer plusieurs modes de déplacement.

Dans les Outre-mer, les questions de la congestion des réseaux et de la diversification de l'offre de transport sont clairement et prioritairement posées. De nombreuses innovations y sont par ailleurs menées, notamment pour apporter des réponses aux problématiques liées à l'insularité, au développement du tourisme et au développement économique. Comment s'inspirer des retours d'expériences ? Quelles avancées attendre de la LOM ? Quelle place et quelles solutions innovantes apporte la gamme Epl ?

Club des DAF **Les Epl et le financement de projets**

Atelier 2 (mercredi 12 juin – de 8h30 à 10h)

Les Entreprises publiques locales sont à la manoeuvre sur les territoires pour participer à la dynamique de développement dans différentes activités : immobilier et aménagement, environnement et mobilité ou encore attractivité touristique et économique.

Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales peuvent limiter leur capacité à investir pour développer le territoire. Les Epl sont de plus en plus la réponse adaptée à la concrétisation de projets, avec un effet de levier positif sur les modes de financement.

Comment optimiser ce levier dans le respect des obligations introduites par BALE III ? Quels impacts sur la mise en place des financements bancaires ? Quel cadre prudentiel construire au bénéfice de l'ensemble des acteurs (Epl, territoires et banques) ? Les retours d'expérience présentés seront complétés par un panorama complet de l'actualité comptable et fiscale.

Le développement du tourisme durable en outre-mer : des Epl à la manoeuvre

Atelier 3 (mercredi 12 juin – de 14h à 15h30)

Le développement du tourisme dans les territoires ultra-marins, s'inscrivant en cela dans une stratégie à l'échelle nationale, s'est appuyé historiquement sur la recherche de massification.

De nos jours, la prise de conscience de la nécessaire préservation de l'environnement et la mesure des atouts exceptionnels de chaque territoire infléchit fortement la politique touristique vers le tourisme durable et le respect de la biodiversité.

La sensibilisation des touristes et de la population locale peut-elle constituer un avantage pour le développement touristique dans les Outre-mer ? Comment adapter l'infrastructure touristique ? Quelles activités développer pour quels impacts sur les économies locales ?

Des actions menées localement, notamment au sein des Epl, permettent ainsi de conforter l'activité touristique avec une offre ludo-éducative.

Les Epl, moteurs dans l'économie circulaire en Outre-mer

Atelier 4 (mercredi 12 juin 2019 – de 16h à 17h30)

L'économie circulaire porte une ambition forte : celle de construire une société qui ne serait plus basée sur un modèle de production linéaire où la matière première serait extraite, transformée, consommée puis jetée mais sur un modèle circulaire où le déchet d'un cycle de production devient la matière première d'un autre.

Cette nécessité de ne pas gaspiller la ressource et de gérer au mieux les flux de déchets s'exprime de façon exacerbée en outre-mer en raison du caractère insulaire de ces territoires.

Le gouvernement a fait de l'économie circulaire l'une de ses priorités comme en témoignent la feuille de route dévoilée en 2018 et l'annonce d'une loi dédiée prévue cette année.

Dans ce contexte, quels rôles sont amenées à jouer les collectivités et les Epl d'outre-mer ? De quels leviers disposent-elles pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur leur territoire ? Quels freins restent encore à lever ?

Les Epl immobilières face aux défis démographiques

Atelier 5 (jeudi 13 juin 2019 – de 14h30 à 16h)

Les Epl sont les premiers opérateurs institutionnels du logement intermédiaire et social dans les Outre-mer avec plus de 120 000 logements gérés. Elles se trouvent être au cœur des évolutions démographiques et sont directement impactées par le vieillissement de la population au plan technique, social et d'aménagement des territoires.

Entre adaptation du patrimoine et développement d'une offre spécifique, l'augmentation du nombre de personnes âgées logées interroge les stratégies opérationnelles des Epl dans des territoires où se côtoient ville et ruralité. Comment intégrer cette mutation qui concentre plusieurs autres facteurs : pauvreté, isolement, développement d'une offre de maintien à domicile, éloignement des commerces et services de proximité, résidences intergénérationnelles ou établissements spécialisés. Fortes de leur ancrage local et de l'appui des collectivités locales, les Epl partagent réflexions et savoir-faire pour relever les défis démographiques de demain.

La gestion de l'eau en outre-mer : un enjeu à la fois économique, environnemental et sanitaire

Atelier 6 (jeudi 13 juin 2019 – de 16h30 à 18h)

Catastrophes naturelles, infrastructures vieillissantes, insuffisantes ou mal dimensionnées, pénurie d'eau, difficultés de gestion, prix de l'eau : tous les territoires outre-mer sont exposés, certains en situation critique.

Face aux besoins criants, la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes - État, collectivités, opérateurs, agences de l'eau, peine à trouver des solutions concrètes.

L'État a engagé un plan national pour les services d'eau et d'assainissement dans chaque département d'outre-mer. Plusieurs dizaines de millions d'euros sont mobilisables jusqu'en 2020 via notamment les fonds européens.

Quelles actions possibles dans l'urgence ? Quelles évolutions structurelles pour garantir des services pérennes et de qualité, à un coût supportable pour les abonnés comme pour les collectivités ? La gamme Epl peut-elle contribuer au nécessaire changement de paradigme, en apportant des solutions en terme de mutualisation des moyens et de rassemblement des acteurs concernés ?



À Mayotte

Lundi 10 juin Visite professionnelle journée optionnelle

☒ **Matinée à Chirongui - Communauté de communes du Sud**

La commune de Chirongui a le titre de « capitale » du Sud car elle est devenue le pôle incontournable du Sud de Mayotte. La Ville et la Société Immobilière de Mayotte (SIM) œuvrent pour la viabilisation, l'aménagement et le développement de nombreux sites sur ce territoire.

- Le lotissement de Tsimkoura est l'un des 5 lotissements de la commune. Disposant d'une vue imprenable sur la baie et l'îlot Karoni, il accueillera à terme près de 70 logements : une trentaine de maisons individuelles en accession sociale, une trentaine de logements collectifs en locatif social et dix maisons individuelles en accession libre.
- L'opération « Tsimkoura Green » située dans le lotissement SIM « Rampe Canelle » proche d'équipements publics structurants de la commune (collège, centre hospitalier) comprend 18 logements locatifs très sociaux.



☒ **Après-midi à Longoni**

- Le port de Longoni, jeune infrastructure mise en service en 1992, assure le désenclavement de l'île. Il s'inscrit petit à petit dans le marché des échanges régionaux grâce au potentiel offert, par un nouveau terminal conteneurs de plus ample dimension. Le trafic maritime connaît une augmentation annuelle de l'ordre de 4% à Mayotte. La situation du port de Longoni, au centre du canal du Mozambique à 300 km des côtes malgaches et à 500 de celles de l'Afrique de l'Est est un atout indéniable pour le développement de l'activité de Mayotte.
- La centrale thermique de Longoni, Électricité de Mayotte (EDM), produit plus de 75% de l'électricité de l'île. Elle a été construite en 2 phases avec la livraison de 5 moteurs d'une puissance de 8 MW chacun en 2009 puis la mise en service d'une seconde tranche de la centrale en 2015 qui a permis l'installation de 3 moteurs supplémentaires d'une puissance de 11,3 MW chacun. Lors des travaux de 2015, une installation de Denox a été mise en place faisant de Longoni une centrale respectueuse de l'environnement. Le site abrite également la première ferme solaire au sol construite à Mayotte et exploitée par Sunzil.

Visites à La Réunion



Mercredi 12 juin de 14h à 17h30

☒ Logement social et prise en compte du vieillissement de la population

Conçue pour accueillir les personnes âgées autonomes de Bras-Panon, la résidence « le Voilier », construite par la Société immobilière du Département de la Réunion (SIDR), principal acteur du logement social de l'île, est constituée d'un ensemble de petits immeubles à un étage desservi par ascenseur et de petites maisons en bande dotés de petits jardins. Un jardin collectif et un local pour un club du 3^e âge sont également mis à disposition des résidents.

À Saint-Benoit, la Société d'économie mixte d'aménagement et de construction (Semac), active dans le développement du territoire est de La Réunion, a adapté certains logements sur leur parc locatif déjà existant aux besoins spécifiques de certains locataires âgés afin de leur permettre de continuer à vivre chez vous le plus longtemps possible.

Jeudi 13 juin de 14h30 à 18h

☒ ZAC Roland HOARAU Pierrefonds Aéroport

L'opération ZAC Pierrefonds Aéroport, conduite par la Spla Grand Sud contribue au développement économique du sud de la Réunion grâce à la valorisation de ses 60 hectares de terrains aménagés, 430 000 m² de surface construction, un parking de 400 places et 800 logements à construire.

La ZAC va se développer sur plusieurs axes (industrie, logistique, commerce, activités tertiaires).

Elle est traversée de part en part par le TCSP, opéré par la Semittel). Il est aussi prévu d'y réaliser une gare (pôle d'échange avec locaux voyageurs – parking relais – passerelle piétonne) à proximité de l'équipement public.

L'objectif de ce projet est multiple : promouvoir l'emploi, améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et créer un ensemble aménagé respectueux de l'environnement.

Vendredi 14 juin de 14h à 16h30

Au choix :

☒ Les Epl et la revitalisation des centres-villes

13 villes des départements et régions d'outre-mer ont été retenues dans le programme Action Cœur de ville. Le Port, Saint-André, Saint-Joseph et Saint-Pierre à La Réunion bénéficieront de financements et d'un accompagnement des services de l'État.

Submersion marine, zones sismiques, bâtiments historiques d'intérêt patrimonial, attractivité touristique : autant de sujets qui s'ajoutent aux problématiques classiques des centres-villes en perte de vitesse.

Cette visite vous emmènera à la découverte de 3 projets d'aménagement réunionnais : le projet d'Écocité insulaire et tropicale de la Réunion, le cœur de ville de la Possession, le programme Action Cœur de Ville du Port.

☒ Les Epl et le développement durable et touristique

Berceau du peuplement de l'île de La Réunion, la côte ouest est la plus prisée des touristes. Son cadre de vie et ses paysages exceptionnels associés à un riche patrimoine muséal et naturel notamment géré par des Epl (Cité du Volcan, Stella Matutina, Kélonia, Spl Tamarun, etc.) font la réputation de la microrégion.

Cette visite nous présentera également un équipement structurant pour le développement durable du territoire. La Sem Cycléa, agit pour la structuration des filières de recyclage à la Réunion et dans l'océan Indien. Elle œuvre ainsi pour la protection de l'environnement et en faveur d'une économie circulaire des déchets.

Paris, le 5 juin 2019

À Mayotte et à La Réunion, les Entreprises publiques locales affichent leur capacité d'agir pour la qualité de vie



► **Informations et renseignements** sur la conférence des Epl Outre-mer : eplom2019.com

► **Programme complet** : eplom2019.com/programme

Mayotte et La Réunion accueillent du 10 au 14 juin la 14^e conférence des Entreprises publiques locales (Epl) Outre-mer. Les deux territoires, vitrines de l'économie mixte avec près de 40 Epl au service des collectivités locales, organisent **l'évènement sous forme itinérante**. De Mamoudzou à Saint-Denis-de-la-Réunion, les 150 congressistes venus de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de métropole auront l'occasion, en séances comme lors de visites de sites, de cerner les réalités locales et de promouvoir leur action sur le développement local et la qualité de vie.

Tous les deux ans depuis 30 ans, la Conférence des Epl Outre-mer est organisée tour à tour dans les différents territoires ultramarins. Cette année, pour la 2^e fois à Mayotte et la 4^e à La Réunion, l'évènement permettra de mesurer, à partir des particularités des deux territoires, la contribution des Epl dans les multiples domaines d'intervention de **l'action publique** : logement, réhabilitation du patrimoine, immobilier d'entreprise, tourisme, transports publics, valorisation des déchets, gestion de l'eau, distribution d'électricité et d'énergies renouvelables, prise en charge des personnes fragiles... Bref, tout ce qui touche au quotidien des habitants et à leur qualité de vie.

« Les Entreprises publiques locales de l'océan Indien représentent plus d'un tiers des Epl ultramarines. Elles ont été parmi les premières à implanter le modèle d'économie mixte en outre-mer, une richesse que les congressistes sont invités à étudier dans le cadre des échanges, débats et visites organisés tout au long de cette conférence itinérante », convie **Jean-Marie Sermier**, président de la Fédération des Entreprises publiques locales (FedEpl).

Les **3 séances plénières, 6 ateliers et 7 visites** prévoient d'aborder tous ces sujets à travers les enjeux locaux élargis aux autres réalités ultramarines : tourisme durable, défis démographiques, environnementaux et sanitaires, développement économique, capacité de financement des projets, rôle des collectivités locales et de leurs partenaires institutionnels. Les tables rondes accueilleront autant d'élus locaux, de dirigeants d'Epl que d'experts comme l'Ademe, l'Agence française de développement, la Caisse des dépôts et consignations, la SCET, Transdev... Les visites, quant à elles, permettront de prendre la mesure des réponses concrètes apportées par les Epl aux besoins d'équipements et de services :

- L'amélioration de l'offre de logement social à Chirongui (Mayotte) par la SIM,
- La production et distribution d'énergies renouvelables à la centrale thermique de Longoni gérée par la Sem EDM (la centrale génère les trois quarts de l'électricité de Mayotte),
- L'accueil des personnes âgées autonomes dans l'est de l'île de La Réunion, opéré par la SIDR et la Semac,
- L'Écocité tropicale et insulaire et la revitalisation du cœur de ville à La Possession et au Port,
- La gestion des sites touristiques au cadre de vie exceptionnel à la Cité du Volcan et au musée Stella Matutina, tous deux gérés par Réunion des musées régionaux (RMR),
- Le développement économique avec l'aménagement de la ZAC Pierrefonds conduite par la Spla Grand Sud.

« Mayotte et La Réunion mènent une histoire commune avec les Epl depuis 70 ans. Leur efficacité est reconnue sur les secteurs les plus divers, car elles veillent à fournir le meilleur service au meilleur prix », déclare **François Javel**, président de la Fédération des Epl Océan Indien. « En diversifiant leurs activités au gré des nouvelles demandes, elles démontrent une capacité d'adaptation et d'innovation pour mieux faire avancer le territoire ». Ces atouts sont dus notamment à la polyvalence des Epl elles-mêmes, qui proposent une gamme d'outils complète et adaptée aux besoins des collectivités locales : Société d'économie mixte (Sem), Société publique locale (Spl) et Sem à opération unique (SemOp).

La conférence s'inscrit dans la grande consultation que lance la FedEpl destinée à alimenter le **livre blanc pour l'économie mixte locale** qu'elle publiera en octobre. Le document stratégique fera des propositions concrètes sur les voies d'amélioration possibles pour amplifier l'attrait de la gamme auprès des élus locaux.

Les Entreprises publiques locales regroupent 1 300 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) en activité en France. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité et le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. En 2018, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,9 milliards d'euros. Toutes les infos sur lesepl.fr

En outre-mer, les 105 Epl ont réalisé 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaire en 2018, soit 12% du total des Epl françaises. Elles emploient 9 150 personnes.

Dans l'océan Indien, 38 Epl sont en activité dont 3 à Mayotte. Elles ont généré 520 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017 et emploient 3 670 salariés.

► Tous les chiffres dans l'observatoire statistique [Eplscope Océan Indien](#) sur lesepl.fr

CONTACTS PRESSE

► Hervé Le Dain – 01 53 32 22 41 – 06 45 32 64 39 – h.ledain@lesepl.fr

4 juin 2019

« Cette Conférence doit apporter des réponses précises pour mieux maturer les ambitions de chacun »

Récemment élu à la présidence de la Fédération régionale des Entreprises publiques locales (Epl) de l’océan Indien, François Javel est un militant irréductible de l’économie mixte. Celui qui accueille la Conférence des Epl Outre-mer 2019 réaffirme ainsi la force de ces « bras armés » stratégiques dans le paysage local.



François Javel, président de la Fédération des Epl Océan Indien. Photo Nordev

La Conférence des Epl Outre-mer ouvrira à Mayotte le 10 juin avant de s’installer à La Réunion jusqu’au 14 juin. En qualité de président de la fédération des Epl de l’océan Indien, qu’attendez-vous de cet événement ?

Cette conférence est un moment majeur pour les Epl dont je porte la voix depuis la disparition, en avril, de Marc-André Hoarau à la mémoire duquel l’événement rendra d’abord hommage. Dans les Outre-mer comme en métropole, l’outil « Epl » n’a plus à faire ses preuves et nombre d’élus sont désormais convaincus de ses avantages, dont l’association d’un esprit public à un regard privé n’est pas des moindres. Pour autant, comment se lancer ? Quels pièges éviter ? Quels nouveaux horizons explorer ? Aux 200 congressistes attendus, cette conférence doit apporter des réponses, croisant l’expertise des uns à l’expérience des autres pour mieux « maturer » les ambitions de chacun.

Quelle est aujourd’hui la situation des Epl ultramarines et la spécificité de celles implantées en océan Indien ?

Si les Outre-mer ne peuvent être uniformisées, toutes vivent d’abord dans le paradoxe d’une grande distance géographique avec la métropole et d’une forte proximité juridique. Les difficultés croissantes des collectivités inscrites à leur capital contraignent d’autre part la majorité des Epl ultramarines à trouver leur équilibre ailleurs que dans les subventions. Toutefois, les Epl de l’océan Indien doivent – de surcroît – composer avec l’étroitesse du marché d’où, pour 8 sur 10 d’entre elles, le développement d’activités complémentaires. Enfin, pour des raisons qui relèvent de l’histoire ou de la géographie, Mayotte comme La Réunion accusent certains retards, notamment dans l’habitat ou l’environnement... Mais ces faiblesses font force puisqu’elles obligent à une opérationnalité rapide !

Plus d’un tiers des 105 Epl ultramarines se concentrent dans l’océan Indien. Quelle place tiennent-elles dans le développement local ?

Avec 3 structures à Mayotte et 35 à la Réunion — dont une toute nouvelle Semop pour gérer les Eaux de la Possession — l’océan Indien constitue une terre fertile pour l’économie mixte. Celle-ci s’y impose comme un levier premier de développement local, générant plus de 3 600 emplois et 500 millions d’euros de chiffre d’affaires en 2017. Ces chiffres, appelés à

progresser encore grâce à 6 créations en cours, attestent de l’importance de ces « bras armés » des collectivités sur de multiples secteurs stratégiques et/ou négligés par le privé : réseaux, énergie, habitat, immobilier, transport, environnement... Fidèles à leur réputation de précurseurs, les Outre-mer viennent même d’ouvrir de nouveaux champs avec 2 Epl réunionnaises centrées sur l’aide à la personne, un secteur lui aussi en devenir au regard de la démographie vieillissante de l’île. Nous sommes plus que jamais dans le thème de la Conférence 2019 : « Agir pour la qualité de vie ».

Comment la Sem Nordev que vous présidez s’inscrit-elle dans cette dynamique ?

Créée pour contribuer au développement économique et sociétal de la région nord de La Réunion, la Nordev doit, elle aussi, asseoir son fonctionnement. À l’activité « salon » a ainsi été adjointe, fin 2018, la gestion d’un circuit de karting et d’autres élargissements l’attendent, hors de son périmètre naturel, dans le tourisme social et l’hébergement, la location de matériels d’événements ainsi que les création et gestion de zones artisanales et économiques. Car pour la Nordev comme pour ses homologues, l’avenir s’écrit dans la diversification et la mutualisation.

Propos recueillis par
Stéphane Menu

➤ Interview publiée sur le site servirlepublic.fr

Que font les Entreprises publiques locales en outre-mer ?

Des Antilles à la Nouvelle-Calédonie, de la Guyane à la Polynésie française

Les principaux secteurs d'intervention

Aménagement, immobilier, habitat et renouvellement urbain

L'action des Epl est un véritable succès, particulièrement depuis les années 1980 grâce à une diversification des outils financiers. Dans l'ensemble des territoires, les Epl ont pris en charge les opérations les plus lourdes : la résorption de l'habitat insalubre, la construction et la gestion de logements très sociaux et la quasi-totalité des opérations de renouvellement urbain. Les Epl gèrent ainsi plus de 116 000 logements, soit les 2/3 des logements à caractère social dans les Outre-mer.

Les métiers de l'habitat évoluent et l'investissement devient plus qualitatif. En particulier, les Epl intègrent désormais le facteur environnemental et les préoccupations liées au développement durable. La gestion des paysages, de l'environnement urbain, de l'eau et des déchets sont autant de nouvelles exigences à satisfaire. Aujourd'hui, malgré les efforts de rattrapage entrepris, la situation du logement social demeure préoccupante. La pression démographique, la décohabitation des ménages et le contexte de crise nécessitent de renforcer l'effort de construction de logements sociaux. Les Epl contribuent à la relance de la production de logements en recherchant des innovations techniques et financières. Elles participent à la mise en œuvre des politiques foncières et d'aménagement portées par les élus.

La production du foncier aménagé doit être relancée. Elle est dépendante des moyens des collectivités locales. Les Epl demeurent la formule la plus adaptée pour répondre aux attentes des élus en termes d'ingénierie financière et technique.

Développement économique, Mobilité et transports, et Tourisme

Dans ces trois secteurs cruciaux pour le développement économique ultramarin, les Epl sont présentes pour gérer, coordonner les activités, bâtir les infrastructures indispensables et soutenir les entreprises dont les activités ont des répercussions importantes sur les territoires dans lesquels elles sont implantées.

Près du tiers des Epl ultramarines agissent dans le secteur très varié du développement économique. Pépinières d'entreprises à La Réunion, abattoirs et production sucrière et rhumière en Martinique, sociétés de financement et d'investissement à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie pour soutenir l'innovation et les PME, hypermarché géré par la Sem patrimoniale de Guadeloupe, sont autant d'exemples concrets d'intervention directe des Epl dans l'économie ultramarine.

A l'instar du bâtiment, les transports ont un impact important sur le développement, l'aménagement du territoire, l'attractivité du commerce ou encore le tourisme. Les élus de La Réunion et de la Martinique ont ainsi confié à des Epl le soin de structurer le secteur du transport public urbain et/ou interurbain. De la tarification à l'exploitation de réseaux en passant par la gestion du stationnement, cette mission est désormais bien assumée. Des Epl construisent également des infrastructures, gèrent ou participent à la gestion de compagnies de transport aérien ou favorisent la desserte de certaines destinations.

Les Epl participent également au développement des activités touristiques. En Nouvelle-Calédonie, la Sodemo et Promosud se sont impliquées dans la construction d'équipements de tourisme et de loisirs. La Spl Réunion des musées régionaux est également une structure touristique et culturelle de première importance, qui se consacre à l'accueil des visiteurs et à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de La Réunion.

Le dynamisme du secteur de l'environnement et des réseaux

L'apport des Epl réside également dans leur capacité à s'adapter aux besoins émergents des collectivités. Les Epl ultramarines s'affirment aujourd'hui dans des secteurs stratégiques de l'environnement et des réseaux urbains comme la production et la maîtrise de l'énergie, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion des déchets ou encore le développement des réseaux numériques.

Des exemples marquants sont à citer dans le domaine du recyclage et de l'exploitation des déchets : ceux de la Semrre et de Cyclea, comme dans le domaine de la distribution d'eau avec la Spl Sources et eaux à La Réunion. Ces expériences positives illustrent le « tournant environnemental » pris par les Epl dans les Outre-mer depuis quelques années. Ainsi, la dernière-née des Epl calédoniennes a été créée dans le domaine sylvicole avec pour objectif le reboisement et la recherche sur les essences forestières locales.

Les perspectives de développement

L'innovation et la transition énergétique

Les Epl sont pleinement conscientes des défis majeurs du changement climatique et de l'autonomie énergétique auxquels elles sont déjà confrontées.

Ainsi, la Sedre a été lauréate du premier label ÉcoQuartier en 2013, décerné par le Ministère de l'écologie au niveau national pour son aménagement de la Ravine Blanche à Saint-Pierre. Autre exemple, la Sem Nexa, développeur et investisseur de projets innovants, qui a permis à une PME de poursuivre son activité de développement d'un biocarburant à base de micro-algues à La Réunion, dont le climat est idéal pour cette production.

De nouveaux secteurs à investir

Durant les trois dernières années, les créations d'Epl ont majoritairement concerné le secteur de l'environnement et des réseaux urbains : production d'énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, gestion de l'eau et de l'assainissement, développement des réseaux numériques, etc.

Une autre tendance apparaît pour répondre aux besoins identifiés par les collectivités ultramarines dans le secteur des services à la personne comme en témoignent : l'existence de deux Spl à La Réunion dans le secteur de la petite enfance et les réflexions de certaines collectivités autour de l'aide et des services à domicile aux personnes âgées.

Le développement à l'international

Un autre atout des Epl est leur capacité à se développer à l'international ce qui renforce les liens économiques avec leur environnement local.

Ainsi, la Sem Cyclea revend ses déchets, une fois valorisés, en Inde et en Asie du Sud-Est, tandis que les pépinières d'entreprises de La Réunion imaginent un jour pouvoir s'implanter sur les côtes africaines afin de permettre aux PME réunionnaises d'exporter leurs savoir-faire.

Ces nouveaux marchés à l'international bénéficient directement à l'emploi local dans les Outre-mer et participent à la bonne santé économique des Epl.



Les Entreprises publiques locales de l'océan Indien



Les Entreprises publiques locales veillent à fournir le meilleur service au meilleur prix

Avec 38 structures pour un peu plus d'un million d'habitants, les îles de l'océan Indien s'affirment comme une terre fertile pour les Entreprises publiques locales. La tradition n'y est très certainement pas pour rien, puisque la création de la Société immobilière du Département de la Réunion (SIDR) ne suit que de quelques mois la départementalisation de 1946.

Mais le succès de ces outils stratégiques, dont l'esprit public anime le regard privé, tient surtout à leur efficacité reconnue. Sur les secteurs les plus divers, les Entreprises publiques locales veillent à fournir le meilleur service au meilleur prix, n'hésitant pas à défricher de nouveaux champs lorsque le territoire l'exige, ainsi qu'en atteste la création récente de deux structures réunionnaises dédiées à l'aide à la personne.

Contraintes à la diversification comme à la mutualisation par leur géographie, nos Epl puisent à leur insularité leurs capacités d'adaptation, de coopération et d'innovation pour mieux faire avancer le territoire.

François JAVEL

Président de la Fédération régionale des Epl Océan Indien
Conseiller municipal de Saint-Denis
Président de la Sem Nordev

3 663 emplois

20% des Epl ont l'intention d'augmenter leurs effectifs en 2019

16

Epl créées depuis 2010

7 projets de création d'Epl

38

Epl en activité

dont 22 Sem
1 SemOp
15 Spl

311 M€

capital social

521 M€

chiffre d'affaires

64% des Epl envisagent un volume d'activité supérieur en 2019

diversification

78%

des Epl sont déjà engagées dans une stratégie de développement d'activités complémentaires

30% dans un autre secteur que leur cœur de métier

39% des Epl envisagent un tel redéploiement à court/moyen terme

Le mouvement des Epl dans l'océan Indien se démarque par sa densité

L'ampleur du mouvement des Entreprises publiques locales à la Réunion et à Mayotte est remarquable. Trente-huit structures agissent aujourd'hui au quotidien – ce qui est conséquent pour des territoires qui comptent un peu plus d'1,1 million d'habitants – et leur nombre devrait s'accroître dans les prochaines années. Parmi elles, sont recensées 22 Sociétés d'économie mixte (Sem), 15 Sociétés publiques locales (Spl) et 1 Société d'économie mixte à opération unique (SemOp). Mayotte en dénombre 3, tandis que la Réunion en comprend 35. Si le tourisme, la culture, les loisirs, l'environnement ainsi que les réseaux figurent parmi les plus importants, tous les secteurs d'activité sont bien représentés. Signalons que la Réunion est précurseur dans celui des services à la personne.

L'essor des Epl dans les territoires français de l'océan Indien s'inscrit dans la tendance ultramarine à recourir aux potentialités de l'économie mixte. Les différentes collectivités compétentes à la Réunion

et à Mayotte se sont pleinement appropriées les solutions proposées par les Epl, en s'appuyant sur leurs Sem, mais aussi en créant de nombreuses Spl, et même la première SemOp ultra-marine, en mars 2018. Elles représentent aujourd'hui 63 % de l'actionnariat de ces Epl, avec une forte implication des institutions régionales et départementales. La Banque des territoires, ses filiales, ainsi que l'Agence française de développement sont aussi présentes.

L'activité des Epl est incontournable dans la vie locale à Mayotte et la Réunion. Elles ont généré au total plus de 520 millions d'euros de chiffre d'affaires, en 2017, et affichent un volume d'activité moyen supérieur à la moyenne nationale. Elles emploient directement près de 3 670 salariés, auxquels s'ajoutent plus de 8 000 emplois par effet d'entraînement. À l'instar de ce qui est observé par l'ensemble du mouvement, les Epl sont ainsi au cœur d'un écosystème qu'elles contribuent à dynamiser.

Les Epl en Outre-mer et dans l'ensemble de la France

Outre-mer

105
Epl en activité

dont 81 Sem
1 SemOp
23 Spl

31 Epl créées depuis 2010

9 153 emplois

1 721 M€
de chiffre d'affaires

1 196 M€ de capital social

Diversification

62 % des Epl sont engagées dans une stratégie de diversification d'activités complémentaires

28 % dans un autre secteur que leur cœur de métier

46 % envisagent un tel redéploiement à court/moyen terme

France

1 300
Epl en activité

dont 925 Sem
16 SemOp
359 Spl

476 Epl créées depuis 2010

65 300 emplois

13 862 M€
de chiffre d'affaires

5 041 M€ de capital social

Diversification

68 % des Epl sont engagées dans une stratégie de diversification d'activités complémentaires

26 % dans un autre secteur que leur cœur de métier

30 % envisagent un tel redéploiement à court/moyen terme

Données datées du 1^{er} juin 2018

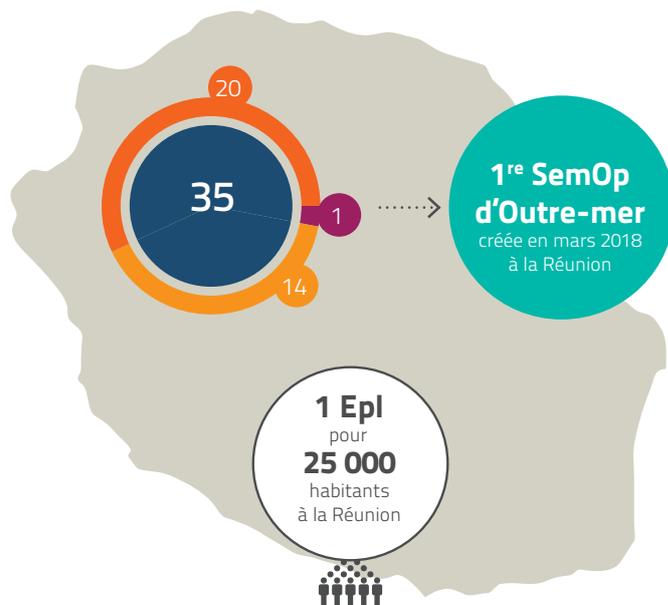
Les Epl en activité à Mayotte et à La Réunion



Mayotte



La Réunion



Légende

● Epl en activité Répartition par statut ● Sem ● SemOp ● Spl

Les métiers représentés à Mayotte et à la Réunion



Un contexte différent pour les Epl mahoraises et réunionnaises

À un quadrillage serré des territoires de Mayotte et de la Réunion par les Sociétés d'économie mixte s'ajoute un maillage dense par les Sociétés publiques locales. Bien que les Spla (Sociétés publiques locales d'aménagement) et les Spl aient été créées respectivement en 2006 et en 2010 au niveau national, les différentes collectivités locales se sont vite appropriées les solutions offertes par ces nouvelles structures. Elles ont su profiter à plein de la complémentarité de la gamme des Epl. La création de la société « Eaux de la Possession » en 2018, ainsi que les deux projets initiés depuis dans l'aménagement et dans l'énergie suggèrent que les potentialités de la SemOp ont aussi été rapidement identifiées et qu'elle pourrait connaître un essor similaire dans les prochaines années.

Apparaissent toutefois des disparités géographiques. Mayotte et la Réunion n'ont en effet pas assimilé le modèle des Epl de la même manière. La départementalisation récente de l'île mahoraise a sans doute freiné son développement, mais la réflexion sur un développement structurel local par le biais des Sem, Spl et SemOp est actuellement en train de mûrir auprès des pouvoirs publics locaux.

Même si une Epl y est dénombrée pour 90 000 habitants (contre 1 pour 25 000 habitants à la Réunion et 1 pour 51 000 habitants dans l'ensemble de la France), les volumes d'activité des structures existantes, et notamment de la Sem Électricité de Mayotte et de la Société immobilière de Mayotte, sont toutefois importants.

Le poids des Epl de l'océan Indien se mesure aussi à l'aune de leur répartition sectorielle. En dehors du secteur historique du logement – la Société immobilière du département de la Réunion a été créée en 1949 – de nombreux champs d'activité sont couverts. L'environnement et les réseaux constituent le domaine dans lequel le plus de Sem, de Spl et de SemOp sont recensées (8 structures). Le nombre de structures dans le secteur du tourisme, de la culture et des loisirs, dans celui de l'aménagement, ainsi que dans celui de la mobilité est supérieur à 5. Le champ des services à la personne comptabilise quant à lui deux Sociétés publiques locales. Il s'agit d'un secteur d'avenir et la Réunion accueille aujourd'hui deux sociétés sur les trois qui existent en Outre-mer dans ce secteur.

La ventilation de l'actionnariat

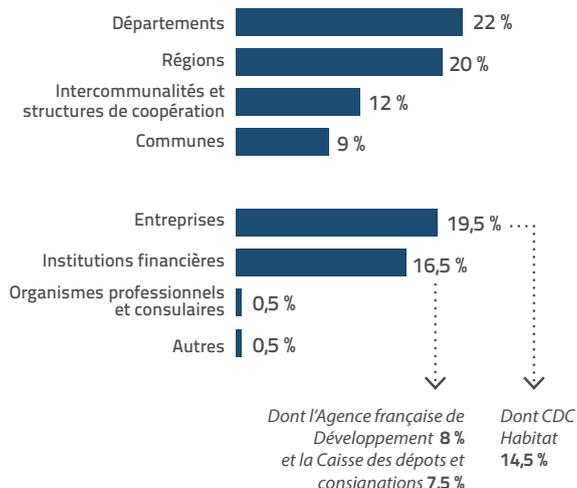
L'actionnariat public est dominant dans les Epl de l'océan Indien

Répartition de l'actionnariat en valeur

Collectivités territoriales
63 %

Autres actionnaires
37 %

93 %
de l'actionnariat détenu par les collectivités et institutions publiques



La répartition entre capital des Epl détenu par les collectivités locales (63 % du capital) et capital détenu par les autres actionnaires (37 %) placent Mayotte et la Réunion dans une situation proche de celle de l'ensemble du pays (65 %-35 %).

La forte présence du groupe Caisse des dépôts et consignations, directement (7,5 %) ou par l'intermédiaire de sa filiale CDC Habitat (14,5 %), s'ajoute à l'importance des prises de participation de l'Agence française de développement (8 %). Le secteur privé quant à lui est faiblement représenté.

Le chiffre d'affaires et l'emploi

Le chiffre d'affaires et le nombre d'emplois moyen dans les Epl à Mayotte et à la Réunion se révèlent supérieurs à la moyenne nationale. Les effets d'entraînement de leurs actions sont dès lors conséquents et confirment le rôle essentiel des Sem, des Spl et des SemOp dans ces territoires. Ils impliquent aussi une productivité relative.

CA moyen (en K€)



13 701



10 907



ETP moyen (en Unité)



96

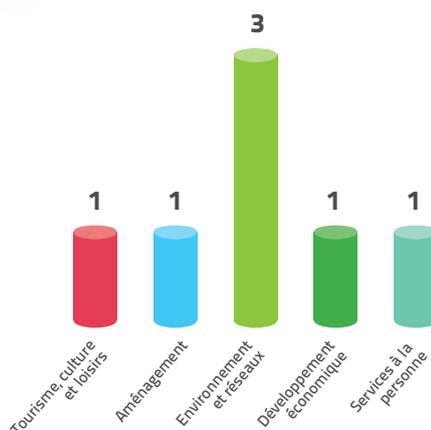


51



Les projets d'Epl

Sept projets d'Epl sont aujourd'hui dénombrés dans l'océan Indien. Deux nouvelles SemOp sont notamment en prévision : une dans le domaine du photovoltaïque à la Réunion et une autre dans le secteur de l'eau à Mayotte.



7
projets recensés

servir le public
5 000 en Europe • 1 300 Entreprises publiques locales en France

FÉDÉRATION DES
epl
Océan Indien

Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris
Tél. : 01 53 32 22 00
Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr @FedEpl Fed Epl

Contacts :

Caroline Acosta,
chargée de missions ingénierie territoriale et Outre-mer
Esteban Pratviel,
chargé de missions veille et prospective

Pour plus d'informations :
<https://www.lesepl.fr/federations/mayotte-reunion/>

Liste des Entreprises publiques locales françaises de l'océan Indien

Sigle	Ville	Secteur d'activité
AFPAR	SAINT-DENIS	Développement économique
CYCLEA	LE PORT	Environnement et Réseaux
EAUX DE LA POSSESSION	LA POSSESSION	Environnement et Réseaux
EDM	MAMOUDZOU	Environnement et Réseaux
LA HALLE (974)	LE PORT	Culture
NEXA	STE CLOTILDE	Développement économique
NORDEV	SAINT DENIS	Tourisme
REUNION DES MUSEES REGIONAUX - RMR	SAINT LEU	Culture
SAPHIR	SAINT PIERRE	Environnement et Réseaux
SEDRE	ST DENIS	Aménagement
SEM ESTIVAL	SAINT-BENOIT	Transport
SEM MARCHÉ DE GROS	SAINT-PIERRE	Développement économique
SEM PIPANGAI PRODUCTION	LE PORT	Culture
SEMAC (974)	SAINT BENOIT	Aménagement
SEMADER	L ETANG SALE	Logement et immobilier
SEMATRA	ST DENIS	Transport
SEMIR REUNION	LE PORT	Développement économique
SEMITTEL	SAINT-PIERRE	Transport
SEMRRE	ST PIERRE	Environnement et Réseaux
SEMTO	ST PAUL	Transport
SIDR	SAINT DENIS	Logement et immobilier
SIM (MAYOTTE)	MAMOUDZOU	Logement et immobilier
SODEGIS	LE TAMPON	Logement et immobilier
SODIAC	SAINT DENIS	Logement et immobilier
SODIPARC	SAINTE-CLOTILDE	Transport
SOURCES ET EAUX	PETITE ILE	Environnement et Réseaux
SPL 976	MAMOUDZOU	Développement économique
SPL ENERGIES REUNION	SAINT-PIERRE	Environnement et Réseaux
SPL EST REUNION DEVELOPPEMENT	SAINT-BENOIT	Aménagement
SPL MARAINA	SAINT-PAUL	Aménagement
SPL OPUS	ST PIERRE	Stationnement
SPL OTE	LE PORT	Tourisme
SPL PETITE ENFANCE	LE TAMPON	Gestion de services à la personne
SPL TI BABA	ST PAUL	Gestion de services à la personne
SPLA GRAND SUD	ST PIERRE	Aménagement
SPLAR	ST DENIS	Aménagement
TAMARUN SPL	LA SALINE LES BAINS	Tourisme
TERRITO'ARTS	ST DENIS	Culture

Exemples d'Entreprises publiques locales mahoraises et réunionnaises

Secteur principal : logement et immobilier

Société immobilière de Mayotte

Présidente : Hamila Bamoudou, conseillère départementale du canton de Bandraboua

Forme juridique : Société d'économie mixte, créée en 1970

Personnel : 47 collaborateurs

Activités : Logement, logement social, immobilier d'entreprise, aménagement

La Société immobilière de Mayotte (SIM), créée en 1977, intervient dans la construction et la gestion de logements locatifs intermédiaires et sociaux, la construction de logements en accession sociale à la propriété ainsi que dans l'aménagement. Par ses expériences innovantes en auto-construction, l'utilisation de matériaux locaux et la mobilisation des artisans mahorais, elle est devenue un acteur du développement durable bien avant que cette politique ne devienne une exigence.

En 2017, la SIM a livré 150 logements familiaux et 13 commerces, portant le parc locatif qu'elle gère à 1976 logements et 38 commerces. Une programmation importante prévoit, dans le cadre du Plan logement outre-mer 2020-2022, la construction de 400 logements par an. À terme, la Sim envisage de tripler son parc de logements et de commerces d'ici 2028.

La SIM est aussi un important acteur du développement urbain sur toute l'île de Mayotte. Elle gère notamment une ZAC, 8 opérations de lotissement et 6 opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Elle est également mandataire sur le projet Caribus pour lequel elle réalise les travaux d'aménagement destinés au réseau de transport urbain de la Cadema (Agglomération de Mamoudzou-Dembeni).

Contact : Assmahane Soudjaouma – 0269 61 62 75 – assmahane@sim-mayotte.com

Site : sim-mayotte.com

Secteur principal : tourisme

NORDEV

Président : François Javel, conseiller municipal de Saint-Denis-de-la-Réunion

Forme juridique : Société d'économie mixte créée en 2004

Personnel : 30 emplois permanents

Capital : 250 000 euros

CA annuel : 6 500 K€

Activités : Organisateur d'événements (foires, salons...) et congrès

Des salons à la diversification pour compenser l'insularité

Créée en 2005 pour contribuer au développement économique et sociétal de la région nord de La Réunion, la Sem Nordev gère et anime depuis le parc des expositions et des congrès de Saint-Denis dont le second souffle inspire l'ensemble du territoire (hôtellerie, restauration, commerces...). En 2018, 387 000 visiteurs y furent ainsi accueillis, 110 000 au seul Salon de la Maison qui fêtait ses trente ans et dont la vitalité assure désormais jusqu'à 60 % du chiffre d'affaires annuel des exposants.

Soucieuse de poursuivre son action sans recourir aux subventions, Nordev joue aujourd'hui la carte de la diversification afin de compenser l'insularité et, par des activités plus lucratives, continuer de porter celles relevant de l'intérêt général. Ainsi, après avoir pris en gestion le circuit de karting de Saint-Denis fin 2018, elle projette de se lancer dans le tourisme social et l'hébergement, dans la location de matériels d'événements ainsi que dans la création et la gestion de zones artisanales et économiques.

Contact : Michaël Martin, directeur général - 02 62 48 78 78

Site : nordev.re

Secteur principal : culture

Réunion des musées régionaux

Président : Vincent Payet, vice-président au Conseil Régional

Forme juridique : Société publique locale

Personnel : 140 collaborateurs

Capital : 1 150 000 euros

Activités : Gestion d'établissements culturels et de loisirs

Le rayonnement national et international du patrimoine de La Réunion

Créée en 2012 à l'initiative de la Région Réunion, la Spl Réunion des Musées Régionaux assure l'administration générale et l'exploitation de quatre musées de l'île :

- le musée Stella Matutina, qui retrace l'histoire de la culture et de l'industrie de la canne à sucre,
- le Musée des Arts décoratifs et du design de l'océan Indien (MADD-OI), de son annexe la Villa,
- Kélonia, l'Observatoire des tortues marines,
- la Cité du Volcan.

Réunion des Musées Régionaux traduit la volonté politique d'offrir aux Réunionnais et aux visiteurs des pôles touristiques, des lieux de connaissances sur le patrimoine culturel, historique, scientifique et naturel du territoire, mais aussi des lieux qui soient vivants et innovants. En coordonnant au sein d'une même Spl la gouvernance de ces quatre musées régionaux, l'objectif des élus de la Région est de coordonner leur action pour renforcer l'attractivité culturelle de l'île et contribuer à sa promotion touristique.

L'ambition est également de promouvoir son rayonnement à l'international, en permettant de développer des partenariats scientifiques et culturels dans le monde entier. C'est le cas en Europe avec le musée du Louvre, celui du Quai Branly ou encore le Mucem de Marseille, ainsi qu'aux USA, en Chine, en Inde, en Afrique du Sud....

Au quotidien la synergie créée entre ces différents établissements permet d'offrir une programmation culturelle variée, des manifestations artistiques propres et échelonnées pendant toute l'année. Par ailleurs, Réunion des Musées Régionaux contribue à impliquer les quatre établissements dans les événements culturels annuels d'envergure nationale et internationale, comme la Nuit européenne des Musées, les Journées Européennes du Patrimoine, etc.

Au quotidien c'est donc la création progressive d'un réseau muséal dans l'île qui permet la coordination des différents établissements avec la multiplication de partenariats pour proposer par exemple un Pass Musées, toujours plus de manifestations communes tout en contribuant au rayonnement du patrimoine culturel, historique, scientifique et naturel de La Réunion.

Contact :

- Murièle DOUYÈRE - muriele.douyere@museesreunion.re - 0692 74 98 55

- Jérôme HORAT- jerome.horat@museesreunion.re - 0692 96 79 76

Site : museesreunion.re

Secteur principal : développement économique

Société d'économie mixte pour l'industrialisation de La Réunion (Semir)

Président : Serge-François Hoarau, conseiller départemental de la Réunion

Forme juridique : Société d'économie mixte, créée en 1990

Personnel : 10 employés

Capital : 1 438 500 euros

Chiffre d'affaire annuel : 2,1 millions d'euros

Activités : Développement économique local, conception, construction et gestion de pépinières d'entreprises

L'avenir économique de La Réunion tourné vers l'international

Depuis 1990, la Société d'économie mixte pour l'industrialisation de la Réunion (Semir) contribue au développement économique de l'île. Ayant pour principaux actionnaires publics de référence le Conseil régional et le Conseil départemental, elle a conçu, construit et géré plusieurs pépinières d'entreprises sur 3 sites (Le Port, Saint-Denis, Étang-Salé) accueillant plus de 120 entreprises pour un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros en 2018. Son marché est constitué de PME ou de TPE à qui elle sait offrir au meilleur prix la logistique nécessaire au démarrage de leur activité.

La Semir soutient les activités exportatrices des entreprises réunionnaises dans le cadre du plan régional d'internationalisation des entreprises initié par le Conseil régional. Une première réalisation vient d'être menée à Maputo, capitale du Mozambique, où la Sem a ouvert en juillet 2018 une centre d'affaires pour offrir aux PME réunionnaises, peu armées dans l'export, les moyens logistiques nécessaires à leur implantation, et ce, dès leurs missions d'exploration. Ce centre servirait aussi de point de départ vers d'autres marchés de l'Afrique de l'est (Tanzanie, Kenya, etc.).

Contact : Alain Tissier, directeur général - +262 262 55 15 15 – a.tissier@semir.re

Site : semir.re

Secteur principal : logement et immobilier

Société immobilière du département de La Réunion (SIDR)

Président : Harold Cazal

Forme juridique : Société d'économie mixte immobilière, créée en 1949

Activités : logement, logement social, aménagement, renouvellement urbain, résidences étudiantes

La SIDR : 70 ans au service de générations de Réunionnais

Présente dans 21 des 24 communes de l'île, avec un parc accueillant 67 000 locataires, la SIDR fête son 70e anniversaire avec une exposition qui retrace l'histoire du premier acteur du logement social réunionnais. En 1949, au sortir de la guerre et en prise avec de multiples cyclones, l'île vit une crise du logement qui conduit 8 Réunionnais sur 10 à vivre dans des paillotes sans eau, ni électricité ni sanitaires.

Face à cette urgence, une poignée de pionniers, des exploitants de domaines sucriers, des représentants du Département et de l'État se mobilisent et créent la SIDR qui modifiera en profondeur les conditions de vie et le paysage urbain de l'île. Aux premières maisons individuelles au confort sommaire succèdent de petits lotissements plus confortables, puis les grands ensembles qui chassèrent les bidonvilles, avec des quartiers désormais emblématiques.

70 ans et 27 000 logements plus tard, avec un nouvel actionnaire, CDC Habitat, la SIDR est plus que jamais le premier bailleur social des DOM avec des programmes de rénovation, la construction de logements neufs, de jardins partagés, de programme d'accès à la propriété ou mettant l'accent sur la mixité intergénérationnelle, sociale... Sillonner La Réunion en 2019 revient à feuilleter un livre d'histoire et cette exposition sera présentée en avant-première lors de la Conférence des Entreprises publiques locales d'outre-mer à la Villa du Département de La Réunion, actionnaire historique du bailleur, le 11 juin 2019.

Contact : Sylvia Tourmez, chargée de communication – 0262 94 88 28 – sylvia_tourmez@sidr.fr

Site : sidr.fr

Secteur principal : aménagement

Société publique locale d'aménagement (Spla) Grand Sud

Président : Alix Galbois, vice-président de la CIVIS, conseiller départemental de La Réunion, président du Syndicat mixte des transports de la Réunion

Forme juridique : Société d'économie mixte, créée en 2011

Personnel : 9 employés

Capital : 1,5 million d'euros

Chiffre d'affaire annuel : 1 million d'euros

Activités : Aménagement, construction d'équipement public, gestion de zone d'activité

La ZAC de Pierrefonds : un poumon économique pour le sud de la Réunion

La SPL Grand Sud a été créée par la Communauté intercommunale des Villes solidaires (CIVIS) et la ville de Cilaos pour conduire l'opération de la ZAC de Pierrefonds Aéroport sur un périmètre de 90 hectares au sud de l'île. La ZAC constitue le pôle de développement économique micro-régional sud de la Réunion en proposant 62 hectares de foncier viabilisé à destination des entreprises de production.

Pour un budget de 100 millions d'euros financés en partie par les fonds européens Feder, les objectifs de la Zac sont multiples et visent tout autant à la promotion de l'emploi, que de renforcer la compétitivité des PME, l'accès à la nouvelle technologie... Dans ce cadre, le projet prévoit une pépinière d'entreprises et des parcs d'activités mixtes et devrait créer 2500 emplois dans la production agro-alimentaire, les services aux entreprises, le traitement et la valorisation des déchets, la logistique...

Conçue pour être respectueuse de l'environnement et facilement accessible depuis la route nationale, la ZAC de Pierrefonds Aéroport est traversée de part en part par le transport en commun en site propre. Il est prévu de réaliser en son cœur un pôle d'échanges avec un parc de stationnement enterré de 1 800 places en lien direct avec le futur palais des congrès, un multiplexe et un pôle de loisirs *indoor*.

La Spla Grand Sud réalise également pour ses actionnaires leurs équipements publics : déchetteries, aires de jeux, groupe scolaire, centre administratif, ainsi que d'aménagements urbain et paysager (piétonisation rue du Père-Boiteau à Cilaos, aménagement des arrière-plages de Grande Anse à Petite-Île et de L'Étang-Salé).

Contact : Éric Desse, directeur général - 0262 44 44 74 – spla@splagrandsud.re

Site : casud.re

Publications

Le site internet servirlepublic.fr, site d'actualité des Entreprises publiques locales animé par la FedEpl, a publié récemment plusieurs articles sur les Epl mahoraises et réunionnaises permettant d'illustrer les contenus de la Conférence Outre-mer 2019. Les articles apparaissent dans les pages suivantes.

Secteur principal : environnement & réseaux

Dossier du 4 juin 2019 : « Face à l'eau, La Réunion fait la force »

- *La Saphir, maîtresse des connexions* (Sem Saphir)
- *Du cousu main pour Petite-Île* (Société publique locale Source et Eaux)
- *La Possession, naturellement Semop !* (SemOp Eaux de La Possession)
- Interview de Serge-Eric Hoareau, vice-président du Conseil départemental de La Réunion : *Gestion de l'eau à La Réunion : « Notre action s'inscrit dans la durée »*

Article du 14 mars 2018 : *À la poursuite du courant vert* (Électricité de Mayotte)

Secteur principal : services à la personne

Article du 26 octobre 2017 : *Une formation qui voit double* (Spl Afpap)



4 juin 2019

Face à l'eau, La Réunion fait la force

Dans une île au climat tropical, où les pluies peuvent être torrentielles ou chiches selon les saisons, l'eau potable et d'irrigation forme un enjeu crucial. Un combat quotidien confié essentiellement à une Société d'économie mixte (Sem), une Société publique locale (Spl) et une Sem à opération unique (SemOp), à savoir les 3 composantes de la gamme des Entreprises publiques locales françaises. Une diversité qui permet de répondre à toutes les situations.



Irrigation d'un champ de cannes, à La Réunion. L'équilibre entre les besoins humains et agricoles est un des enjeux de la gestion millimétrée des ressources en eau. Photo DR

C'est une phrase qui revient souvent dans la bouche de Serge-Éric Hoareau, vice-président du Conseil départemental de La Réunion et en charge, entre autres, du dossier de l'eau : « *Là où il y a de l'eau, il y a de la vie* ». Un message plein d'espoir qui cache mal le fait que cette évidence se heurte à de régulières difficultés. Les élus de l'île se livrent au quotidien pour faire en sorte que l'eau potable arrive bien en quantité et qualité suffisantes dans les foyers

réunionnais et pour que les agriculteurs puissent irriguer leurs champs sans difficulté.

Le respect de cette double obligation passe à la fois par une gestion fine des ressources et la poursuite de l'aménagement hydraulique sur l'île, qui « *représente un enjeu fort de sécurisation de l'alimentation en eau nécessaire au développement socio-économique du territoire, un territoire qui accueillera 1 million d'habitants en 2030* », insiste Cyrille Melchior, président du Conseil départemental. Sur ce dossier sensible, la collectivité locale a décidé de confier les clés de la gestion à une Sem, une Spl et une Semop. Le Département réunionnais a notamment confié à la Sem Saphir le soin de « *vendre* » de l'eau de surface aux communes dont les fermiers potabilisent l'eau et aux agriculteurs. Une alimentation en direct qui évite de

« *taper* » dans les nappes phréatiques, ultime recours face à la rareté hydrique.

La Saphir, à la pointe sur les ouvrages hydrauliques

Créée en 1985 pour couvrir les besoins du sud de l'île, la Saphir a développé son expertise dans l'ingénierie des ouvrages hydrauliques. Le recours aux Spl mais aussi à la Semop, comme celle qui existe sur le territoire de La Possession depuis le 1er mai 2018, présente l'avantage d'une gestion de la ressource en eau au plus près des besoins des habitants et des agriculteurs. Le travail mené par la Spl de la Petite-Île relève du cousu main, pour maintenir un service public de l'eau de qualité.

Stéphane Menu

Article publié sur le site
servirlepublic.fr



4 juin 2019

Du cousu main pour Petite-Île

Sur l'île de La Réunion, la Société publique locale Source et Eaux a été créée en 2013 en lieu et place d'un fermier afin de mieux gérer un réseau soumis à de nombreux aléas climatiques. L'offre d'une eau potable est un combat quotidien.



Image de carte postale pour cette petite commune où les fortes pluies menacent régulièrement la qualité de l'eau. Photo ©Wikimédia Commons

Rien de ce qui concerne l'eau n'échappe vraiment à Serge-Éric Hoareau. Vice-président du Conseil départemental de La Réunion en charge du dossier, président de la Sem Saphir, il est aussi président de la Spl Source et eaux dont l'objet est d'assurer la gestion du réseau sur la commune Petite-Île dont il est maire. « *Nous avons fait le choix de la Spl parce que nous souhaitons maîtriser à la fois la gestion du réseau, indispensable outil, et*

réinvestir sur son amélioration lorsque nous récupérons les dividendes », assure l'élu.

Ce passage a été initié en 2013, en lieu et place des anciens fermiers. Une évolution statutaire que ne regrette pas le président.

« *Aujourd'hui, sur notre commune, en deçà d'une consommation de 60 m³, les prix sont très intéressants, au-delà, nous avons mis en place des prix plus élevés qui poussent les abonnés à veiller à leur consommation* », poursuit-il. La Spl ne gère que la livraison de l'eau à ses clients, l'intervention sur les infrastructures étant réalisés par la Sem Saphir.

Abonnés obligés de filtrer l'eau

Le maintien d'une eau potable sur l'île est un combat quotidien. « *La qualité de l'eau peut être dégradée en raison des fortes pluies qui se déroulent parfois chez nous* », explique Serge-Éric Hoareau. Dans

ces cas-là, la Spl Sources & Eaux prend attache avec ses abonnés pour les inviter à prendre les précautions nécessaires pour ne pas consommer l'eau directement (pour la boisson, la préparation des aliments, etc.). Une eau qui ne peut être utilisée que pour tous les autres usages sanitaires (toilette, WC, lavage). Les consignes vont jusqu'à inviter les habitants à filtrer l'eau et la faire bouillir pendant 3 minutes avant de la consommer. Des consignes qui doivent être respectées tant que l'eau n'est pas redevenue limpide, la Spl se chargeant d'informer les abonnés du retour à la normale. « *C'est pour cette raison que nous préférons avoir la main sur cette gestion si sensible* », conclut Serge Eric Hoareau.

Stéphane Menu

Article publié sur le site
servirlepublic.fr



4 juin 2019

La Saphir, maîtresse des connexions

Elle est la gestionnaire unique de la ressource en eau d'irrigation et eau brute de La Réunion. Créée en 1985 pour couvrir les besoins du sud de l'île, la Saphir a développé son expertise dans l'ingénierie des ouvrages hydrauliques.



Le réservoir de Mont-Repos à Saint Paul, point de jonction de l'arrivée du basculement de l'eau de l'est vers l'ouest. Photo DR

LE 1er janvier 2017, la Société d'aménagement de périmètres hydro-agricoles de l'île de La Réunion (Saphir) est devenue l'opérateur unique du Département pour la gestion globale de l'eau. Elle est désormais en charge de l'ILO (irrigation du littoral ouest) et du périmètre d'irrigation de Champ-Borne, dans l'est. Ces dernières années, elle a produit, en moyenne, 60 millions de mètres-cubes d'eau, dont 20 millions de mètres-cubes destinés aux fermiers en eau chargés de la potabiliser ainsi que

quelques clients industriels. « Grâce à l'achèvement du chantier de basculement des eaux, l'ouest reçoit près de 6 millions de mètres-cubes supplémentaires pouvant alimenter 7 000 hectares de nouvelles surfaces irrigables. C'est donc un potentiel de développement agricole très important », affirme Philippe Lorion, directeur de la Saphir.

Extension de l'irrigation

Gestionnaire d'un service d'intérêt général, dont la rémunération demeure aléatoire, la Sem peut ainsi diversifier ses missions en développant des activités annexes. Une gestion globale des périmètres découle d'ailleurs, logiquement, des travaux d'interconnexion réalisés depuis 2014. « L'interconnexion des périmètres irrigués du Bras de Cilaos et du Bras de La Plaine, par une liaison établie sous le lit de la rivière Saint-Etienne, a permis de mettre en œuvre un périmètre commun du

littoral sud. Ce périmètre sera interconnecté avec celui de l'ouest, à partir de 2020 », poursuit le dirigeant. Un progrès qui permettra de répartir la ressource en fonction des besoins.

Ainsi, une goutte d'eau de pluie tombée à Sainte-Suzanne, dans le nord de l'île, pourrait venir irriguer des cultures dans le sud. La collectivité a déjà engagé des études pour mobiliser des ressources en eau de la microrégion nord. L'objectif est de parvenir à l'irrigation de 2 250 hectares supplémentaires d'ici 2028. Puis une nouvelle surface équivalente lors d'une deuxième phase, sans doute au-delà de 2030. Une stratégie clairement définie pour sécuriser toujours plus une ressource en eau capricieuse.

Stéphane Menu

Article publié sur le site
servirlepublic.fr



4 juin 2019

La Possession, naturellement Semop !

La Société d'économie mixte à opération unique (SemOp) Eaux de La Possession assure la gestion de l'eau potable dans la commune éponyme à travers un contrat de concession de service public qui la lie à la collectivité depuis le 1^{er} mai 2018. Pour les élus, le choix de la Semop tombait sous le sens.



Ces dernières années, avec le développement de la commune, les besoins en eaux n'ont cessé de croître et ont nécessité d'adapter les réseaux. Photo DR

« La collectivité a fait le choix d'une Semop pour la gestion de ce service, afin d'apporter aux habitants le meilleur de chacune des parties d'un partenariat public-privé. Pour un service toujours plus performant, durable et transparent, au plus près de leurs attentes », assure Teddy Leste, directeur technique de la Semop. Avec un tel mode de gouvernance, la ville de La Possession est à la fois maître d'ouvrage et co-actionnaire de la société en charge de l'exploitation du service. « Présidée par la ville de La Possession, la Semop repose sur un conseil d'administration composé de membres élus de la collectivité et de représentants de l'entreprise qu'elle a choisi comme

partenaire, Runéo », poursuit le directeur.

Un outil de développement durable

La commune de La Possession, ce sont plus de 30 000 habitants desservis en eau potable, 242 km de réseau et plus de 5 millions de mètres cubes d'eau distribués chaque année. « Avec l'apparition de nouveaux quartiers et lotissements, la population de la ville, et donc les besoins en eau, ne cessent de croître, explique Teddy Leste. Des investissements sont indispensables dans les infrastructures liées à l'eau potable afin, d'une part, d'améliorer le rendement de réseau, et, d'autre part, de renforcer les ouvrages existants pour une plus grande capacité d'approvisionnement. Le développement durable et la préservation de l'environnement, qui sont des valeurs centrales pour le territoire, le sont aussi pour nous, qui attache une attention particulière à ramener l'eau et la nature dans la ville à travers des espaces verts, des jardins partagés ou la mise en peinture de réservoirs par exemple, mais aussi à limiter le gaspillage et les pertes en eau ».

Ainsi, la ville de La Possession sera la première ville réunionnaise à être 100% équipée de compteurs télé-relevés, une technologie permettant une meilleure maîtrise des consommations et surveillance du réseau.

Associer les habitants

La Semop privilégie une gouvernance de proximité. Les habitants ont ainsi été invités à imaginer, puis à voter pour le logo de leur service de l'eau. « Demain, ceux qui le souhaitent pourront également faire partie d'un comité d'utilisateurs du service. Eaux de La Possession souhaite aller encore plus loin en exprimant pleinement sa responsabilité sociétale et environnementale au bénéfice des citoyens et du territoire, notamment par le soutien de projets innovants en lien avec l'environnement. Aussi, un incubateur d'économie sociale et solidaire devrait prochainement voir le jour sur le territoire et bénéficier du soutien de son service de l'eau », conclut Teddy Leste.

Stéphane Menu

Article publié sur le site servirlepublic.fr

4 juin 2019

Gestion de l'eau à La Réunion : « Notre action s'inscrit dans la durée »

Dans une île aux ressources aléatoires, la gestion de l'eau est liée aux humeurs changeantes de la météo. Le Conseil départemental a confié à la Société d'économie mixte (Sem) Saphir le soin de « vendre » de l'eau de surface aux communes et aux agriculteurs pour éviter de solliciter les nappes phréatiques. Rencontre avec son président, Serge-Éric Hoareau, vice-président du Conseil départemental de La Réunion.



Serge-Éric Hoareau, vice-président du Conseil départemental de La Réunion, président de la Sem Saphir. Photo ©CD974

Quels sont les enjeux de la gestion de l'eau à la Réunion ?

Ils sont cruciaux. Nous sommes sur une île tropicale au climat contrasté. Nous pouvons bénéficier d'une pluviométrie historique et connaître des périodes d'étiage assez étendues dans le temps. Nous sommes donc dans l'obligation de gérer les ressources. Car, si cet équilibre entre pluies importantes et raréfaction pluviométrique dans son mode alternatif crée in fine une ressource jusqu'ici pérenne, rien ne dit, dans le cadre du réchauffement climatique, que ce balancier fonctionnera encore plusieurs années. Avec les Sem présentes sur notre territoire mais aussi les fermiers habituels en régie, nous devons préserver au mieux les ressources en eaux souterraines, qui

forment l'ultime recours. C'est pour cette raison que le Conseil départemental de La Réunion a confié à la Saphir le soin de vendre l'eau brute aux communes et aux agriculteurs pour que ce message de préservation des nappes phréatiques soit bien intégré.

Comment les Epl parviennent-elles à gérer l'équilibre entre les besoins urbains et ceux de l'agriculture ?

Confier cette politique d'équilibre aux Epl est un enjeu majeur. Le fermier est dans une autre logique, plus économique. Les Epl ne font pas de dividendes et ne veillent qu'à réinvestir dans les infrastructures ses recettes. Dans les périodes où l'eau est abondante, il faut savoir la stocker intelligemment. Lors des périodes plus sèches, la priorité est accordée aux besoins humains, bien entendu, tout en sachant que l'irrigation des champs ne peut être complètement arrêtée si l'on veut continuer à nourrir la population. La Saphir et le Conseil départemental ont réalisé un maillage du réseau où tous les points de captage et de forage sont liés entre eux.

Quels sont les chantiers prévus pour assurer une ressource en eau durable ?

Notre action s'inscrit dans la durée, depuis près de 40 ans. Elle se caractérise notamment par la mise

en œuvre d'aménagements hydrauliques pour satisfaire les besoins en eau brute du territoire. Les réseaux départementaux du Bras de la Plaine, du Bras de Cilaos, du Littoral Ouest et de Champ-Borne permettent aujourd'hui de délivrer près de 70 m³ d'eau au profit de l'irrigation de près de 13 000 ha de surfaces agricoles, de la sécurisation de l'approvisionnement en eau des communes et de l'alimentation des principes sites industriels.

Nous devons aussi répondre au déséquilibre hydrique nord-est/sud-ouest et nous menons plusieurs chantiers, comme la finalisation du grand projet d'irrigation du Littoral Ouest (7 150 hectares irrigués à terme dont 6 000 ha actuellement équipés) ou encore des opérations de sécurisation et d'optimisation des infrastructures (interconnexions des réseaux, raccordement de nouveaux forages, réhabilitation d'ouvrages structurants...), d'extension des périmètres irrigués du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos sur 1500 ha et du développement de nouveaux périmètres irrigués dans les régions Est et Nord ainsi qu'au niveau des hauts de l'île.

Propos recueillis par
Stéphane Menu

➤ Interview publiée sur le site servirlepublic.fr



14 mars 2018

À la poursuite du courant vert

Avec 3 structures en tout et pour tout, Mayotte fait partie des départements les moins bien dotés en entreprise publique locale. Pour autant, elles sont le nerf de sa dynamique, particulièrement dans le domaine énergétique.



5% seulement de la production électrique mahoraise relève aujourd'hui des ENR, mais Électricité de Mayotte, détenue à 50 % par le Conseil départemental de Mayotte, prévoit de doubler le photovoltaïque d'ici 2 ans. ©Nayl-ah

Octobre 2017 : Mayotte frise le black-out, conséquence d'une panne à la centrale de Longoni. Quelques années auparavant, le 101^e département français avait aussi connu une succession de coupures généralisées. De ces complications, tout est dit de la situation énergétique mahoraise, ses incontestables difficultés et son extraordinaire développement. Car ces incidents de parcours racontent d'abord le rôle monopolistique de la Saem Électricité de Mayotte (EDM), seul opérateur local qui, tel un « mini EDF à l'ancienne, produit, distribue et commercialise quelque 340 GWh à 44 000 clients grâce à ses 230 salariés », comme le résume son directeur général, Fady Hajjar.

Mais ils traduisent aussi la forte complexité de l'activité sur cette île dont la croissance démographique et économique a doublé la consommation en 10 ans, croissance qui, pour autant, ne se retrouve pas dans le nombre de compteurs officiels auxquels manquent 10 000 unités, selon une enquête Insee sur le logement à Mayotte datant de 2013.

Une production encore à 95 % thermique

Or, pour répondre à l'explosion de la demande, il a néanmoins fallu investir. En 2014, Mayotte est ainsi le premier département insulaire à acquérir une ligne haute tension de 90 000 volts pour sécuriser son réseau. « *Il a aussi fallu augmenter la production en fuel* », pose Fady Hajjar. Résultat : pour alimenter les 256 000 habitants, la production d'électricité est ici à 95 % thermique, avec 17 moteurs diesel sur 2 sites, l'un mis en service en 1987 sur Petite-Terre (Badamiers), l'autre en 2009 sur Grande-Terre (Longoni).

« *La stratégie est donc de prendre aujourd'hui le virage du vert* », assure le directeur de la Sem. Certes le biogaz (60 % des déchets de Mayotte sont biodégradables) et la

micro-hydraulique sont envisageables. Mais, malgré les difficultés foncières locales (terrains rares et chers), la filière solaire constitue le seul potentiel réel... À condition de pouvoir lisser dans le temps son injection dans le réseau.



Centrale électrique de Longoni-EDM ©Nayl-ah

Tout en projetant des installations en propre qui dynamiseraient le parc privé existant, EDM se concentre sur le stockage photovoltaïque. Objectif : tripler la production actuelle, aujourd'hui de l'ordre de 15 MW. Loin des ambitions fixées par la loi de transition énergétique.

Laurence Denès

Article publié sur le site servirlepublic.fr



26 octobre 2017

Une formation qui voit double

Aider en aidant à aider ! En lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la Spl Afpar forme des personnes incarcérées à aider au quotidien d'autres détenus en situation de fragilité. Une formation à doubles bénéficiaires qui change la vie de chacun d'entre eux. Elle a été récompensée par un Coup de cœur des Trophées des Epl 2017 dans la catégorie « Services au public ».



En leur apprenant à aider leurs codétenus fragilisés, l'AFPA de la Réunion rouvre aux personnes incarcérées les portes d'un futur possible. © Spl Afpar

Certes, le dicton l'affirme : aide-toi, et le ciel t'aidera. Néanmoins, aider l'autre pourrait bien être s'avérer plus direct pour changer le cours de son existence, et vivre celle-ci dans une nouvelle estime de soi. Convaincue du principe, l'Afpar développe depuis 3 ans une action inédite auprès des personnes de l'île de La Réunion incarcérées en milieu ouvert et propose chaque année d'en accompagner une douzaine dans l'assistance à leurs codétenus les plus fragiles : handicap, vieillissement...

Savoir être pour savoir devenir
Les retombées de l'action,

évidentes pour les bénéficiaires en situation de dépendance, sont tout aussi profitables aux aidants. « *Pour des individus qui ont tendance à se mésestimer, se retrouver ainsi en capacité d'aider autrui va en effet bouleverser l'image perçue et projetée d'eux-mêmes* », soutient le directeur général de la Société publique locale (Spl), Éric Fontaine. Dans un parcours souvent marqué, l'étape constitue même une rupture de contrat avec la fatalité : « *À la déconsidération et à la méfiance succèdent la valorisation et la reconnaissance, ouvrant enfin, par de nouveaux savoir être et savoir-faire, les formidables pouvoirs d'un savoir devenir. Le futur devient possible* », insiste le responsable.

Du coup de main au coup de pouce

Et ce futur, ceux qui le souhaitent peuvent justement le construire jusqu'à la professionnalisation — métier d'assistant(e) de vie aux familles — au fil de ces 84 premières heures dispensées sur 2 jours hebdomadaires par une

équipe pluridisciplinaire : formateurs, psychologues du travail, kiné...

Le programme s'articule autour de différentes séquences (manutention des personnes, ergonomie, communication aidant/aidé, etc.) tandis qu'une évaluation vérifie en continu l'acquisition des bons gestes. Un atelier pour maîtriser les techniques de recherche d'emploi et une formation de sauveteur secouriste du travail parachèvent le cycle.

À ce jour, une vingtaine de stagiaires ont suivi la formation, dont 4 ont ensuite engagé une évaluation Cléa, premier certificat national interprofessionnel. Des chiffres très satisfaisants pour cette action qui fait sens jusqu'aux formateurs, renforçant ainsi la fonction sociétale de la Spl au bénéfice de tous, aidés, aidants et aidants d'aidants.

Laurence Denès

Article publié sur le site
servirlepublic.fr



Les Epl, qu'est-ce que c'est ?



Les Entreprises publiques locales (Epl) sont les entreprises des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants.

Elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité au cœur de notre quotidien : **aménagement, logement, mobilité, tourisme, culture, énergie, tri des déchets, services à la personne, développement numérique...**

Positionnées entre le tout public et le tout privé, les Epl se caractérisent par leur nature d'entreprise commerciale.

Avec un capital public, contrôlé en tout ou partie par les collectivités locales, elles ont vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales.

- Leur marché est un territoire,
- Leur métier : le développer,
- Leur valeur ajoutée : marier les atouts et valeurs de l'entreprise et du secteur public.

La gamme des Epl

La gamme des Entreprises publiques locales est composée des Sociétés d'économie mixte (Sem), des Sociétés publiques locales (Spl) et des Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp).

► Les Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les Sem sont des sociétés anonymes créées par les collectivités locales ou leurs groupements. Elles disposent d'au moins deux actionnaires, dont l'un est obligatoirement une personne privée. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir entre 50 % et 85 % du capital.

Les actionnaires privés apportent leurs savoir-faire et contribuent à la bonne gouvernance de la société. Les Sem sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. Leur champ d'action territorial n'est pas limité. Elles peuvent intervenir pour d'autres clients que leurs actionnaires ainsi que pour leur propre compte, voire prendre des participations dans d'autres sociétés commerciales.

Les collectivités locales leur confient ces missions au terme d'une mise en concurrence.

► Les Sociétés publiques locales (Spl)

Les Spl sont un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales depuis 2010. Ce sont des sociétés anonymes créées et entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements). Comme les Sem, elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. A contrario, elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, les Spl n'ont pas à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics. Elles se doivent par contre de mettre en concurrence leurs prestataires.

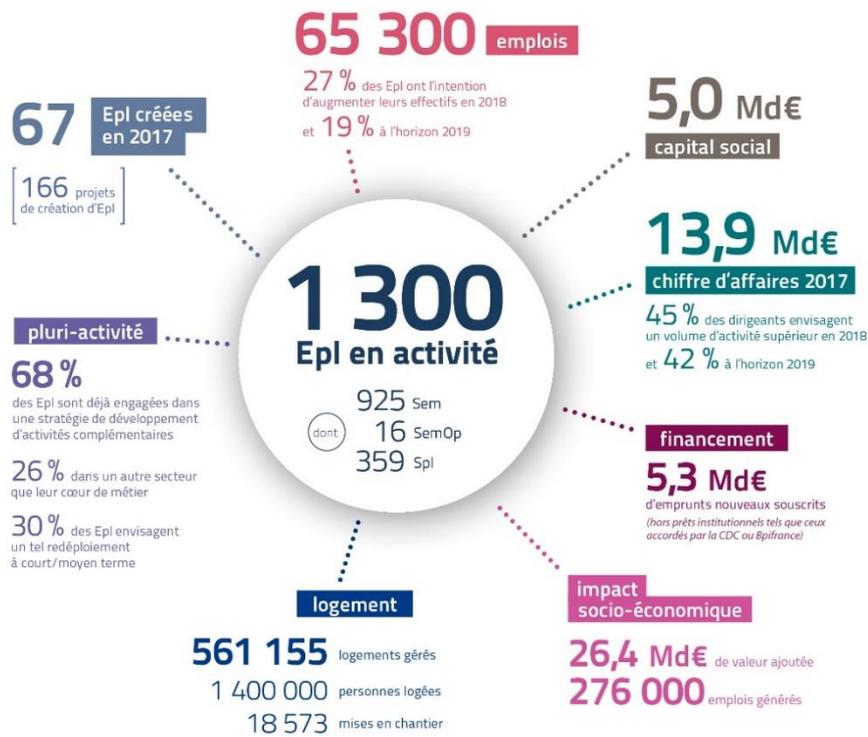
► Les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)

Dernières nées des Epl en juin 2014, les SemOp sont juridiquement proches des Sem « traditionnelles », spécialement quant à leurs domaines d'intervention. Elles sont créées par une collectivité locale ou un groupement de collectivités, avec au moins un actionnaire opérateur économique. Les SemOp sont constituées pour une durée limitée en vue de l'exécution d'une seule opération conclue par contrat par la collectivité actionnaire.

La sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques et l'attribution du contrat à la SemOp sont effectuées par un unique appel public à la concurrence. Sociétés à mission unique, les SemOp sont dissoutes de plein droit au terme du contrat conclu. La collectivité territoriale détient entre 34 % et 85 % du capital de la société, c'est-à-dire qu'elle dispose *a minima* de la minorité de blocage. En outre, le président du conseil d'administration ou de surveillance d'une SemOp est obligatoirement un élu tandis qu'un pacte d'actionnaires vient préciser les règles de gouvernance.

Les chiffres clés au 1^{er} juin 2018

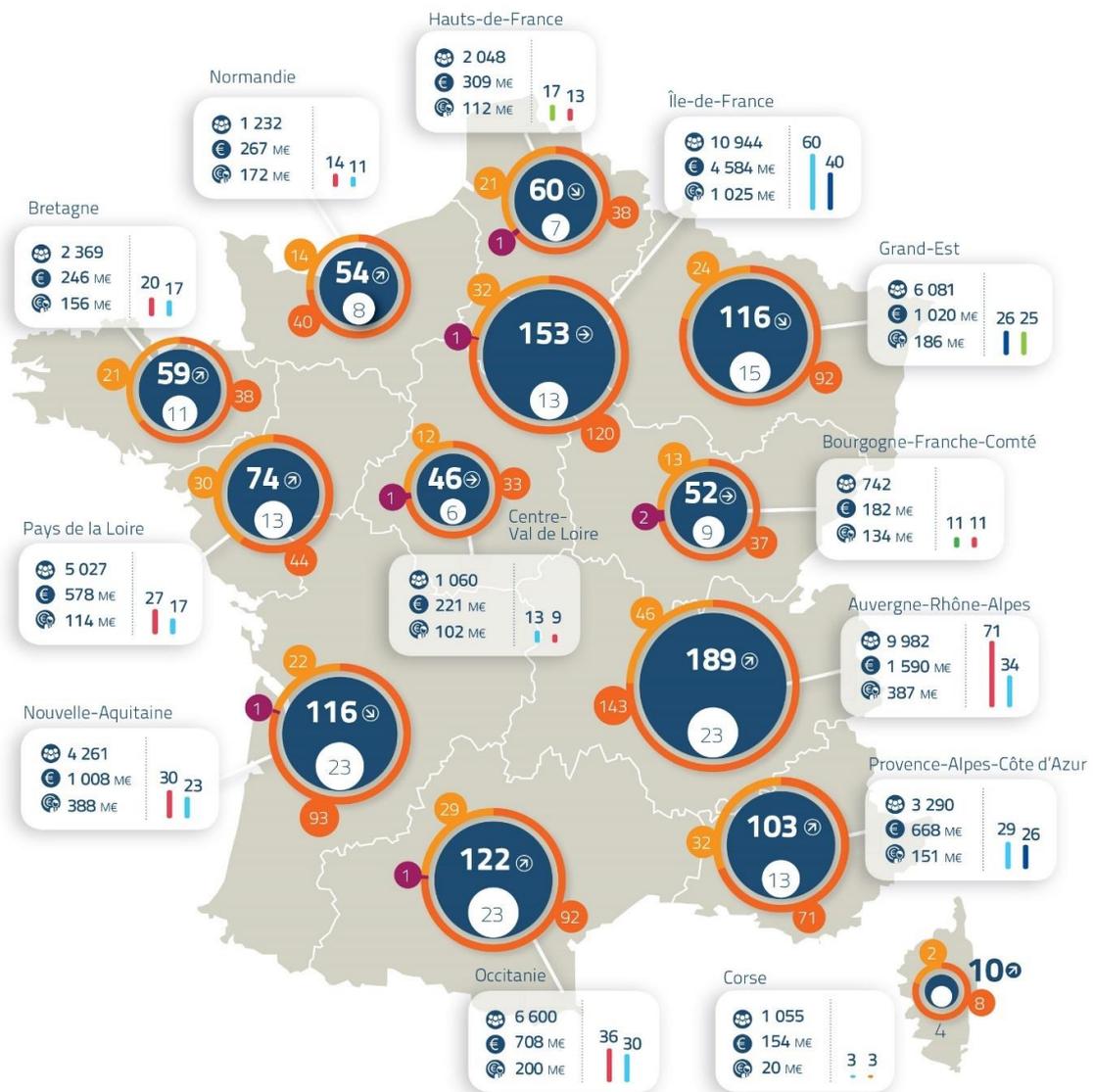
L'état du mouvement des Epl au 1^{er} juin 2018



Zoom : L'état du mouvement ultra-marin



Les Epl par régions en métropole



Légende

- Epl en activité** → Évolution par rapport au 1^{er} juin 2016
- Répartition par statut: Sem (orange), Spl (yellow), SemOp (purple)
- Projets de création d'Epl (white circle)

Chiffres clés régionaux

- Effectif
- Chiffre d'affaires
- Capital social

Secteurs d'activité

(les 2 secteurs d'activité principaux par région)

- Aménagement
- Développement économique
- Environnement et réseaux
- Habitat et immobilier
- Mobilité
- Services à la personne
- Tourisme, culture et loisirs

Découvrez Epldata, première plateforme de données des Epl



La Fédération des Entreprises publiques locales (Epl) publie **un état des lieux statistique et prospectif** du mouvement sous forme d'animation numérique. Depuis 2013, la Fédération des Epl publie les chiffres officiels du mouvement des 925 Sociétés d'économie mixte (Sem), 359 Sociétés publiques locales (Spl) et 16 Sem à opération unique (SemOp) en activité au 1^{er} juin 2018.

Avant la publication de l'Eplscope qui paraîtra cet automne, la plateforme numérique Epldata donne déjà les tendances et chiffres clés à connaître à l'échelle nationale et régionale : répartition par secteurs d'activité, chiffre d'affaires, rythme de création d'Epl, actionnariat, impact en termes d'emploi, etc.

Visionnez [Epldata](#)





La Fédération des Epl

La Fédération des Epl en quelques mots



La Fédération des Entreprises publiques locales (FedEpl) s'inscrit dans une vision moderne de l'action publique locale depuis plus de 60 ans.

Elle est aujourd'hui l'unique représentant des **11 000 élus** à la tête des **1 300 Sociétés d'économie mixte (Sem)**, **Sociétés publiques locales (Spl)** et **Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)** françaises réunies au sein de la gamme des Epl.

Elle est affiliée au réseau européen des 25 000 Entreprises publiques locales représenté par le **Centre européen des employeurs et entreprises de services publics (Ceep)**.

Association d'élus constituée en 1956, la FedEpl est gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques.

Les missions principales

► **Permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables**

Fort de un réseau de 11 000 élus, présidents et administrateurs d'Epl, la FedEpl pilote une action de veille prospective et stratégique afin de construire ensemble l'avenir du mouvement Epl.

► **Accompagner ses adhérents afin de préparer l'avenir et de renforcer la performance de leur Epl tout au long de leur activité**

À l'écoute de ses adhérents, la FedEpl déploie les ressources et actions adaptées à leur évolution pour les aider à gagner des parts de marché. Spécialiste de l'économie mixte, elle offre à ses adhérents une palette d'expertises et de temps forts destinée à consolider leur professionnalisme et à s'approprier le contexte comme les conditions de leur développement : accompagnement juridique, journées d'actualité, formations, analyses financières, identification de nouveaux modèles, guides pratiques, appui au management. Cette animation de réseau au plus près des besoins et aspirations des Epl leur permet de mutualiser leurs expériences et savoir-faire.

► **Promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans leur réflexion**

La FedEpl œuvre au renforcement de la connaissance des différents outils de la gamme Epl à l'intention des décideurs locaux et propose un appui personnalisé à la création d'Epl, avec le soutien des 13 Fédérations régionales.

La gouvernance

Président



Jean-Marie Sermier

Député du Jura, conseiller municipal de Dole, administrateur de la Société d'économie mixte à opération unique Doléa, vice-président de la Fédération des Epl Bourgogne-Franche-Comté

Vice-Présidents



Frédérique Calandra

Maire du 20^e arr. de Paris, conseillère de Paris, présidente de la Régie Immobilière de la ville de Paris (RIVP)



Patrick Jarry

Maire de Nanterre, conseiller départemental des Hauts-de-Seine, président de la Société d'économie mixte de Nanterre (Semna)



Antoine Lefèvre

Sénateur de l'Aisne, conseiller municipal de Laon



Richard Lioger

Député de la Moselle, conseiller municipal de Metz, administrateur de la Société d'aménagement et de restauration de Metz Métropole (Saremm)



Hervé Marseille

Sénateur des Hauts-de-Seine, conseiller municipal de Meudon, vice-président de la Société d'économie mixte de l'Arc de Seine (Semads), vice-président de la Fédération des Epl d'Île-de-France

Trésorier



Gérard Trémège

Maire de Tarbes, conseiller régional d'Occitanie, président de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, président de la Société d'économie mixte de construction de la ville de Tarbes (Semi de Tarbes), vice-président de la Fédération des Epl d'Occitanie

Trésorier adjoint



Yvon Robert

Maire de Rouen, 1^{er} vice-président de la Métropole Rouen Normandie, administrateur de la Société d'économie mixte Rouen Park

Secrétaire



Élisabeth Touton

Adjointe au maire de Bordeaux, présidente de la Fédération régionale des Epl Nouvelle-Aquitaine, présidente de In Cité Bordeaux La Cub

Secrétaire adjoint



Jean-François Soulard

Vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole, président de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'Agglomération Mancelle (Setram)

Fédération des Entreprises publiques locales
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Contact

Hervé Le Dain

Journaliste, communication éditoriale

06 45 32 64 39

h.ledain@lesepl.fr

 Fédération des Epl

 @fedepi